

COMMUNIQUE DE PRESSE

Non à une seconde de détermination dévoyée !

En réduisant de deux à un le choix en matière d'enseignements de détermination en classe de seconde dans le projet de loi d'orientation, le ministre obligera de fait, dès la fin de la classe de 3^{ème}, les élèves qui s'orienteront vers les baccalauréats d'enseignement général à privilégier le choix de l'enseignement d'une 2^{nde} langue vivante, puisque celle-ci constitue une épreuve obligatoire du baccalauréat.

Les autres enseignements de détermination – sciences économiques et sociales, pour le bac ES, ou initiation aux sciences de l'ingénieur et mesures physiques et informatique pour le bac S, par exemple, risquent fort d'être écartés d'un choix désormais réduit à sa plus simple expression.

Quelle est la logique ? Quel est l'objectif visé ?

D'abord, et avant tout, tenir dans un « cadre budgétaire contraint », et donc réduire le nombre d'heures d'enseignement proposées.

Et ceci au mépris de toute interrogation de fond sur le « statut » de la classe de seconde : doit-elle ou non rester une classe de détermination ?

Doit-elle ou non intégrer une seconde langue vivante dans ses enseignements communs ?

Quelles priorités définir et quelle articulation trouver entre enseignements communs, enseignements de détermination et options facultatives, pour éviter l'empilement des connaissances et l'accumulation absurde des heures de cours ?

Voilà les questions de nature éducative que le ministre de l'Education nationale aurait dû soumettre au débat, au lieu de verser des larmes de crocodile sur la surcharge de travail des élèves.

La recherche à tous crins d'économies de « bouts de chandelle » interdit de fait toute réflexion d'ensemble sur la cohérence et la continuité du cursus scolaire, qui permettent à chaque lycéenne et à chaque lycéen de rechercher dans la sérénité la voie de leur propre accomplissement.

Et c'est bien pourquoi nous jugeons ce projet de loi mauvais.

Contact Presse : Laurence GUILLERMOU – Tél. : 01.43.57.16.16.